

39 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 562 035,27 euros
Siège social : 20 rue Gambetta, 92000 NANTERRE
884 409 061 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 19 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-neuf mars,
À 10 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le dix-neuf mars 2025, 20-22 rue Gambetta, 92000 Nanterre, conformément aux stipulations des Statuts (l'« Assemblée »).

L'Assemblée s'est réunie sur convocation du président de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chacun des associés.

Le président de la Société, représentée par M. Anthony BRICE, préside la séance (le « Président ») et décide d'établir le présent procès-verbal.

Le Président procède à la vérification de la feuille de présence. Après l'avoir certifiée exacte, le Président constate que les associés présents possèdent la totalité du capital social.

Le quorum étant ainsi atteint, le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer. Les associés ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1. discussions ;
2. Cessation des fonctions de directeur général délégué de Loick Brice ;
3. Cessation des fonctions de directeur général délégué de Arthur Mechin ;
4. Cessation des fonctions de directeur général délégué de Mohamed Fayçal Abdelli ;
5. Pouvoirs en vue des formalités ;

PREMIÈRE RÉOLUTION

discussions

Il est rappelé qu'en mai 2024, trois Directeurs Généraux Délégués (DGD) ont été nommés en qualité de **mandataires sociaux de 39 Holding**, dans le but de fluidifier les autorisations d'engagement des différentes sociétés du groupe, alors en phase de structuration et de développement.

Ces mandats sociaux étaient **distincts** des contrats de travail dont disposent ou disposaient les intéressés au sein de filiales du groupe. Il convient de souligner que ces contrats de travail n'ont **ni le même intitulé, ni le même objet**, et qu'ils relèvent **d'une autre entité juridique** que la société 39 Holding.

Le déploiement des filiales étant à ce jour finalisé, il est proposé d'envisager la **cessation des fonctions de Direction Générale Déléguée** au sein de 39 Holding, sans que cela n'affecte les fonctions exercées dans le cadre des contrats de travail en cours dans les sociétés du groupe.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

DEUXIÈME RÉOLUTION

Cessation des fonctions du Directeur Général Délégué

À l'issue des discussions, l'Assemblée décide de mettre fin aux fonctions de Directeur Général Délégué exercées par Monsieur Loick Brice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

TROISIÈME RÉOLUTION

Cessation des fonctions du Directeur Général Délégué

À l'issue des discussions, l'Assemblée décide de mettre fin aux fonctions de Directeur Général Délégué exercées par Monsieur Arthur Mechin.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

QUATRIÈME RÉOLUTION

Cessation des fonctions du Directeur Général Délégué

À l'issue des discussions, l'Assemblée décide de mettre fin aux fonctions de Directeur Général Délégué exercées par Monsieur Mohamed Fayçal Abdelli.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs et formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le président

Anthony BRICE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Brice', written over the printed name.